

**Rapport de la commission des sports chargée d'étudier la motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents sportifs».**

**Rapport de M. Christian Zaugg.**

La commission des sports, présidée par M. Rémy Burri, s'est réunie à trois reprises dans le but d'étudier et de débattre de cet objet qui lui a été renvoyé lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. Elle a, dans ce but, auditionné M. Spuhler, motionnaire, le conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département, M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Patrick Eyer, adjoint de direction, responsable des centres sportifs et stades, ainsi que M. Roger Servettaz, président de l'Association genevoise des sports (AGS), accompagné de MM. Yves Nopper et Serge Pralong.

Le rapporteur tient ici à remercier les procès-verbalistes MM. Daniel Zaugg et Léonard Jeannet Micheli pour la qualité de leurs notes de séances qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que la Ville de Genève aide le sport en général et le développement de celui-ci de manière importante pour notre canton et pour les citoyens qui le pratiquent;
- que le Conseil municipal a modifié, pour la législature 2011-2015, la composition de ses commissions et créé une commission spécifique du sport;
- que le sport est reconnu comme une valeur importante dans le développement des jeunes;
- que la Ville de Genève se doit d'encourager les jeunes de notre ville pratiquant une activité sportive au niveau élite, ou considéré comme équivalent par la commission des sports;
- que, étant la plus grande ville de notre canton, Genève se doit de soutenir et d'encourager les jeunes prodiges et autres talents qui seront nos ambassadeurs et notre fierté de demain;

- que de nombreux exploits sportifs sont accomplis chaque année par des jeunes de notre commune dans des disciplines sportives très variées et moins médiatisées que le football ou le hockey;
  - que la mise en valeur d'un sportif valorise également le club formateur,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à prévoir dans le budget 2012 une ligne budgétaire dédiée à la promotion et à l'encouragement des jeunes talents de la ville de Genève par l'attribution d'un prix spécial annuel récompensant un exploit sportif effectué dans l'année par un jeune sportif (non professionnel);
  - à définir que cette enveloppe budgétaire sera mise à la disposition de la commission des sports, qui sera l'organe de décision pour l'attribution du prix;
  - à prévoir un règlement ad hoc afin d'établir les lignes directrices devant présider à l'attribution de la nomination;
  - à présenter le projet finalisé à la commission des sports pour approbation.

### **Séance du 8 novembre 2012**

#### *Audition de M. Pascal Spuhler, motionnaire*

Le président accueille M. Pascal Spuhler, motionnaire, et l'invite à présenter sa motion.

M. Spuhler explique que la motion M-986 est différente des motions que la commission des sports a l'habitude de traiter, dans le sens qu'elle propose une réflexion sur ce qui se passe en ville de Genève au niveau des activités sportives chez les jeunes.

En proposant la création d'un prix attribué chaque année par la commission, la motion se veut moins formelle, car elle invite les commissaires à s'intéresser aux performances des jeunes sportifs genevois. Il est regrettable de constater que beaucoup de sports sont ignorés par les médias et il conviendrait ainsi de pouvoir les mettre plus en avant. On peut, par là, très bien imaginer pouvoir récompenser des sports individuels ou d'équipe, que ce soit au niveau de clubs ou des performances individuelles. Le prix pourrait également englober toutes sortes de sports à partir du moment où les jeunes le pratiqueraient en amateur.

Il faut comprendre que l'attribution d'une récompense par la commission serait un moyen pour la Ville d'apporter une motivation supplémentaire pour les jeunes à poursuivre leur pratique sportive, voire même d'en commencer une autre. Il y a plein de talents sportifs à Genève mais, malheureusement, ces derniers manquent souvent des moyens matériels nécessaires pour pouvoir améliorer leurs performances et c'est dans ce sens que le Conseil municipal peut mettre en

évidence des résultats et une motivation, en particulier en ce qui concerne certains sports peu médiatisés.

L'idée de la motion serait donc qu'une fois par an, la commission des sports consacre une séance à l'attribution de ce prix durant laquelle chaque commissaire pourrait présenter la candidature d'un groupe sportif ou d'un jeune talent qui se serait mis en évidence par des résultats probants. Ainsi, l'attribution de ce prix ne manquerait pas d'encourager aussi bien de jeunes participant-e-s que toutes celles et ceux qui consacrent leur temps au sport. Il est, en effet, important que la population sache que le Conseil municipal partage les préoccupations des citoyens et qu'il ne fait pas que délibérer sur des règlements ou des projets exclusivement politiques. Si l'on admet qu'un prix soit ainsi attribué une fois par an, un règlement d'exécution devra être établi dans lequel la nature du prix et l'entité qui en décidera seront formellement désignés, c'est-à-dire, en l'espèce, la commission des sports.

M. Spuhler invite donc les commissaires à réfléchir quant à l'intérêt présenté par cette motion car, au final, elle permettra de mettre en valeur des sports parfois moins connus du grand public.

Le président ouvre le tour des questions.

Un commissaire aimerait avoir quelques précisions sur le sens donné par M. Spuhler au terme: «jeunes sportifs».

M. Spuhler estime que ce terme recouvre, pour lui, des jeunes qui démarrent une carrière sportive chez les juniors. On pourrait alors limiter l'âge de ces jeunes sportifs à vingt ans, mais il faut avoir à l'esprit que l'idée de cette motion vise à mettre en avant les résultats individuels ou collectifs de jeunes sportifs amateurs, sans retenir un âge déterminé.

Ledit commissaire craint un risque de partialité dans l'attribution de ce prix et s'interroge sur les compétences que peuvent avoir les commissaires pour choisir de mettre en évidence un sport plutôt qu'un autre, étant donné l'ampleur du champ sportif à Genève. Il demande si ce ne serait pas plutôt à un jury d'experts de se pencher sur la question, étant donné que l'attribution d'un tel prix risque de créer des inégalités en discriminant d'autres sportifs tout aussi valables.

M. Spuhler pense, au contraire, que tout le monde peut être compétent pour décider de récompenser un jeune sportif présentant des résultats significatifs. Contrairement aux organismes officiels qui octroient des prix aux champions pratiquant des sports déjà connus du grand public, la motion cherche, pour sa part, à récompenser le sport de proximité et le fait qu'un proche soit un champion en herbe mérite d'être mis en avant, même si cela peut paraître partial. Le fait qu'une candidature soit amenée par le biais d'un lien affectif importe peu puisque, au final, la commission devra faire un choix démocratique en vue d'attribuer ce prix.

Ainsi, il est important que chaque commissaire puisse amener un projet, car le fait de devoir choisir entre plusieurs sportifs demandera de prendre un certain recul afin de pondérer la qualité de la performance.

Le commissaire aimerait savoir quelle serait la nature du prix et à quelle fréquence ce dernier serait attribué.

M. Spuhler préfère laisser le choix à la commission de décider de la nature du prix. Pour donner quelques exemples, on peut imaginer que ce prix pourrait prendre la forme d'un voyage offert ou d'un stage dans un club d'élite. M. Spuhler pensait au départ à remettre un prix en argent, mais il laisse aux commissaires toute liberté en la matière. Quant à la fréquence de la récompense, la motion propose de l'attribuer une fois par année, au cours d'une séance de la commission des sports.

Il poursuit en demandant si la politique du Canton au sujet de la promotion et de la médiatisation des jeunes sportifs n'est pas suffisante.

M. Spuhler lui répond que la motion se concentre exclusivement sur la commune de Genève, étant donné qu'elle prône une politique de proximité. La remise des prix n'engloberait donc pas tous les sportifs-ves du canton, mais bel et bien celles et ceux de la Ville de Genève. Cela dit, il est possible que les 44 autres communes décident de suivre l'exemple de cette motion et, le cas échéant, cela ne pourra que réjouir M. Spuhler.

Un conseiller tient à affirmer son soutien à cette motion, car il est vrai que la Ville a l'habitude de recevoir de grandes vedettes et ne met pas assez en lumière les résultats des sportifs locaux. Par ailleurs, les 15 commissaires ont tout autant de compétences qu'un jury choisi car ils-elles connaissent très bien le sport. Enfin, la remise d'un prix donnerait un rôle positif à la commission des sports auprès du public genevois, et il serait regrettable de passer à côté de cette opportunité.

M. Spuhler rejoint parfaitement les propos du préopinant estimant que les membres de cette commission présentent toutes les compétences requises pour décider de l'attribution de ce prix. La motion ne demande pas aux commissaires d'être des spécialistes en la matière, mais leur propose tout simplement de participer à une démarche sportive de proximité.

Un commissaire se réjouit de découvrir une telle motion et demande quelques précisions au niveau de la tranche d'âge des jeunes sportifs aptes à recevoir le prix de la commission.

M. Spuhler lui explique qu'il n'a pas prévu de limite d'âge, mais la commission peut très bien en définir une. La motion envisage, par contre, de restreindre le prix aux sportifs amateurs et n'envisage pas de récompenser des sportifs licenciés et reconnus. Nonobstant, il faut rester raisonnable et il serait regrettable d'attri-

buer le prix à des enfants de cinq ans, par exemple. Il considère qu'il conviendrait de se concentrer sur une tranche d'âge regroupant des jeunes sportifs comprise entre 10 et 25 ans.

Le même commissaire aimerait savoir si la motion prévoit d'englober une formation pour les jeunes amateurs de bowling si ces derniers recevaient le prix en question.

M. Spuhler préfère laisser à la commission la liberté de définir les sports qu'elle désire prendre en compte. Il faut comprendre que l'un des buts de la motion est de médiatiser des sports émergents qui ne sont pas connus du grand public. Nonobstant, si un jeune amateur de bowling venait à réaliser des exploits dans ce sport, il laisse la possibilité aux commissaires de présenter un dossier y relatif lors de la séance consacrée à la remise du prix.

Un conseiller trouve que l'idée de M. Spuhler est intéressante, mais croit se rappeler que la Ville de Genève agit déjà dans ce sens puisqu'elle attribue le Mérite sportif qui est offert chaque année par une commission composée paritairement d'un membre du Conseil municipal, d'un membre de l'administration, du président de l'Association genevoise des sports et du magistrat. Le projet de la motion risquerait alors de créer un doublon avec une remise de prix existante qui a le mérite d'inclure quatre pôles différents en matière d'avis.

M. Spuhler aimerait tout d'abord affirmer qu'il n'a pas l'intention de remettre en cause ce prix. Il remarque néanmoins que la délibération s'effectue dans une commission officielle qui reste supervisée par un magistrat, alors que la motion a justement pour objectif de faire la promotion de sports qui ne sont généralement pas traités par ce genre de jury. Il faut savoir que les motionnaires ont considéré qu'il était important que la commission s'implique davantage en matière de sports de proximité. Comme les sports concernés par ces deux prix sont différents, rien n'empêche par conséquent que la commission d'attribution créée par le Conseil administratif continue d'exister. Cela permettra, au contraire, de disposer de deux outils de promotion du sport complémentaires.

Un élu affirme avoir les mêmes inquiétudes du préopinant quant à la compétence de cette commission pour attribuer un prix. N'étant pas certain qu'une commission du Conseil municipal ait le pouvoir d'affecter de l'argent pour un tel but, ce commissaire se demande si une recommandation de la commission, à l'attention de son président dans le cadre du prix déjà existant, ne serait pas plus pertinente. Le soutien appuyé des commissaires pourrait ainsi participer à l'encouragement des jeunes talents et à la mise en avant du sport de proximité.

M. Spuhler estime qu'il faut envoyer un message clair et inciter le Conseil administratif à accepter la proposition. Cela l'obligera à créer un règlement et s'il estime judicieux, par la même occasion, de remettre le nouveau prix au cours de

la même cérémonie, il ne voit là aucun problème et pense, au contraire, que les motionnaires s'en réjouiront.

Une conseillère aimerait tout d'abord faire remarquer qu'un jeune qui s'entraîne dans un sport n'est pas un adolescent qui traîne dans la rue. Elle aimerait connaître ensuite l'avis de M. Spuhler en ce qui concerne les contacts que la commission pourrait prendre avec certaines associations sportives afin de connaître les résultats de leurs membres les plus talentueux. Ne pourrait-on pas imaginer, dans cet esprit, que des rapports sur les performances de ces jeunes sportifs soient envoyés à la commission chaque trimestre ou semestre?

M. Spuhler remarque, à ce sujet, que la motion a pour but d'inciter les conseillers à s'intéresser à ce qui se passe autour d'eux. M. Spuhler est certain que les commissaires ne manqueront pas de rendre compte des performances sportives dont ils-elles auront entendu parler autour d'eux. Nonobstant, il considère que le fait de demander des rapports aux associations risque justement de freiner cet effort, puisque les commissaires n'auront pas à chercher lesdites informations.

Un commissaire aimerait préciser que la commission a parfaitement le droit de demander des fonds pour la création d'un tel prix. Il existe, dans les groupes de comptes attribués au Secrétariat du Conseil municipal, des possibilités qui autorisent une commission à effectuer des dépenses. A titre d'exemple, une commission peut mandater un juriste afin de lui produire un avis de droit.

La commission remercie M. Spuhler pour sa présence et la qualité de ses informations.

## **Séance du 13 décembre 2012**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du même département, de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et de M. Patrick Eyer, adjoint de direction, responsable des centres sportifs et des stades*

M. Sami Kanaan salue l'intention de la motion qui entend soutenir les jeunes sportifs genevois. Il relève que l'appui aux jeunes sportifs fait partie des objectifs majeurs de son département. Il remarque toutefois que le fait de récompenser un seul talent sportif va poser de gros problèmes de choix entre les différents sports et sportifs méritant une distinction, problème auquel il a déjà été confronté dans le cadre de l'Hommage aux champions. Nonobstant, le magistrat indique que rien n'empêche, au plan légal, une commission d'attribuer une récompense de ce type. Il ajoute cependant que les milieux sportifs sont en général assez réservés en ce qui concerne l'implication des milieux politiques en matière de sport.

M<sup>me</sup> Bonvin indique, à cet égard, que des sportifs genevois qui obtiennent un titre de champion suisse pendant l'année ne tiennent pas pour autant à monter sur la scène lors de la cérémonie, ce qui crée parfois un certain malaise dans la salle.

M. Haas, l'un des motionnaires, tient à apporter quelques précisions. Il précise que le but ne serait pas de récompenser nécessairement un sportif ayant obtenu un prix dans une discipline traditionnelle, mais que ce prix pourrait également être attribué à un jeune pratiquant un sport urbain ou ayant accompli une performance particulière ou encore un travail significatif au sein d'un club. Il n'appartiendrait pas formellement à la commission des sports de donner, elle-même, le prix en question et juge le Conseil administratif parfaitement à même de le faire. Il souligne que cette récompense pourrait revêtir différents aspects tels qu'une somme d'argent, un voyage ou encore un cours à Macolin.

Le magistrat indique qu'il n'y a pas de contre-indication légale permettant d'attribuer un prix sous des formes diverses. Il estime qu'il serait possible de remettre ce prix lors de l'Hommage aux champions et suggère de ne pas récompenser une performance sportive en tant que telle, mais plutôt un événement de la vie sportive, afin de ne pas susciter de la confusion ou de la jalousie. Il ajoute que les motionnaires devraient inscrire le cadre de cette attribution dans un règlement afin de bien fixer les choses.

Un élu rappelle, à cet égard, que l'idée de la motion consiste à promouvoir des sports qui n'occupent pas le devant de la scène.

Le président demande à M. Kanaan s'il serait possible de présenter un bilan chiffré des diverses démarches entreprises par le département afin de soutenir les jeunes sportifs genevois.

M. Kanaan fera parvenir ce document à la commission et rappelle que des cérémonies sont organisées de concert avec le Canton afin de féliciter les sportifs genevois qui obtiennent des distinctions particulières à l'étranger.

Un commissaire en profite pour dire que, à son avis, la Ville ne soutient pas assez les disciplines qui n'occupent pas le devant de la scène et considère qu'il faudrait en faire plus pour la grimpe et le handball qui, selon lui, restent en marge de l'effort entrepris.

Le magistrat rappelle qu'en terme de budget il convient de prendre à l'un si l'on veut donner à l'autre. Nonobstant, il considère que le regroupement de la même activité sous une appellation plus générique permet d'obtenir plus d'équité.

M<sup>me</sup> Bonvin tient à préciser que le handball, qui a une équipe en ligue nationale A, n'est, à cet égard, pas en reste puisque la Ville le subventionne à hauteur de 150 000 francs.

M. Kanaan souligne que la tâche est rude car de nombreux sports apparaissent au fil du temps.

M. Haas indique que le but de la motion ne consiste pas à attribuer un prix en même temps que les autres puisque l'idée serait de le remettre au mois de juin, au moment du renouvellement des commissions. Il demande donc au magistrat s'il serait disposé à organiser une réception à ce moment-là.

Le magistrat n'y est pas opposé mais juge préférable d'en rester à la remise de ce prix lors de l'Hommage aux sportifs genevois. Il propose à la commission d'entendre l'AGS (Association genevoise des sports) afin de connaître son avis.

Un commissaire souligne que les récompenses n'ont pas été données aux seuls champions suisses, mais également à ceux qui ont contribué au développement du sport. Il relève que l'année qui vient étant une année d'élection au Grand Conseil, il pourrait être intéressant de mettre un peu de pression sur les candidat-e-s afin que l'Etat investisse davantage dans le sport.

M. Kanaan concède que, actuellement, le Canton ne soutient que très peu le sport. Toutefois, il rappelle le projet de loi qui réglera notamment le volet sport-études et énonce qu'il a bon espoir pour qu'un effort en faveur du sport d'élite soit entrepris. Il ne juge cependant pas très approprié que les autorités municipales se mêlent des élections cantonales. Nonobstant, il considère que le projet de loi obligera les candidat-e-s à se positionner vis-à-vis du sport.

### **Séance du 31 janvier 2013**

*Audition de M. Roger Servettaz, président de l'Association genevoise des sports (AGS), accompagné de MM. Yves Nopper et Serge Pralong*

M. Servettaz indique que, selon l'AGS, la Ville récompense déjà les talents sportifs dans la mesure où elle célèbre l'Hommage aux champions, offrant ainsi une reconnaissance de l'effort entrepris par les athlètes. Il demande donc en quoi ce prix se différencierait de cette manifestation.

M. Haas, motionnaire, lui précise qu'il s'agirait d'un prix attribué par les membres de la commission des sports qui ne serait pas nécessairement remis à une personne, mais qu'il pourrait être destiné à un club ou une manifestation. Il ajoute que la nature de ce prix ne se résumerait pas forcément en une coupe ou un objet du même ordre, mais qu'elle pourrait s'exprimer sous forme d'un certificat, d'une prestation qui ne prendrait pas obligatoirement l'aspect d'un montant financier. Il conclut en disant que cette distinction s'adresserait à des jeunes sportifs de moins de 25 ans, mais pas à des sportifs de haut niveau bénéficiant déjà de la manne municipale.



M. Nopper relève que l'ampleur du choix risque de rendre difficile la lecture des critères de sélection.

M. Haas lui précise que le but recherché consiste à donner à la commission des sports la possibilité d'offrir une reconnaissance à des sportifs ou des activités qui ne bénéficient pas d'une grande visibilité.

Un commissaire rappelle que la commission ne s'est pas encore prononcée et que l'idée d'attribuer ce prix ne fait pas, pour le moment, l'objet d'un consensus.

### **Discussion**

Plusieurs commissaires jugent que l'idée d'attribuer ce type de prix est tout à fait intéressante, mais ne comprennent pas la nécessité de permettre à la commission des sports de prendre ce type de décision. Le fait que ce prix soit attribué par un aéroportage d'élus pose également question. Il leur paraît également difficile d'opérer des choix à partir de critères aussi peu précis.

M. Haas regrette ce jugement et estime que ce prix aurait permis de valoriser le travail de la commission. Il ajoute que les prix attribués par des professionnels ne sont pas toujours un gage de qualité, et il rappelle que l'attribution de cette récompense ne pose pas de problème réglementaire.

Un commissaire relève l'antinomie qui consisterait à attribuer des prix à des sports moins reconnus, alors même que leur subvention ne serait pas revalorisée.

Le président met la motion M-986 aux voix.

Elle est refusée par 11 non (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 oui (MCG).

*Annexe:* démarches entreprises par le département afin de soutenir les jeunes sportifs genevois.

DÉPARTEMENT  
DE LA CULTURE ET DU SPORT  
**LA DIRECTION**



VILLE DE  
GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des sports  
du Conseil municipal

Genève, le 11 janvier 2013  
DIR/CB

Objet

Compléments demandés lors de l'audition du 13 décembre 2012

La Directrice  
Carine Bachmann  
Carine.bachmann@ville-  
ge.ch

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite aux diverses demandes que vous avez formulées lors de l'audition du Département de la culture et du sport, le 13 décembre dernier.

#### 1. Terrains de foot au Bout-du-Monde

Les travaux de transformation des terrains de foot au Bout-du-Monde vont se réaliser courant 2014.

#### 2. Piste d'athlétisme au Bout-du-Monde

En ce qui concerne le point soulevé par un commissaire, relatif aux dalles instables et aux trous aux abords de la piste d'athlétisme susmentionnée, je vous informe que le Service des bâtiments a été interpellé à ce sujet et le dossier est en cours de traitement.

#### 3. Panneaux « Ville de Genève » et publicitaires à la patinoire des Bastions

Un panneau « Ville de Genève » sera installé rapidement.

En ce qui concerne la publicité, selon le préavis de la SCMA (Service des monuments et sites), celle-ci est interdite. Cela étant, nous allons examiner les alternatives possibles.

#### 4. Tableau des subventions 2012 par associations et par manifestations

Vous trouverez en **annexe 1**, le tableau des subventions 2012 pour les associations et pour les manifestations, ainsi que les données relatives aux membres des clubs dont nous disposons actuellement, en **annexe 2**.

#### 5. Soutien aux sportifs et sportives individuel-le-s

Vous trouverez en **annexe 3**, la liste chiffrée des subventions accordées aux sportifs et sportives individuel-le-s. Vous trouverez également en **annexe 4**, une présentation des critères de sélection concernant l'Homage aux Champion-ne-s.

ROUTE DE MALAGNOU 19  
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17  
T +41(0)22 418 55 02/04  
F +41(0)22 418 65 01

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch - www.geneva-city.ch  
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)  
BUS 20-27 (ARRÊT MUSÉUM)  
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)  
PARKING VILLEREUSE

#### 6. Venue du Tour de France à Genève en 1990

Pour ce qui est de l'effort financier consenti lors de la venue à Genève du Tour de France en 1990, nous ne disposons malheureusement pas de ces informations.

7. Enfin, concernant la demande de Monsieur Olivier Tauxe sur le **club de karaté de Champel**, nous vous fournirons ces informations dès que possible.

J'espère avoir ainsi pu vous fournir les informations nécessaires à vos travaux.

Me tenant à votre disposition pour toute demande complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes respectueuses salutations.



Carine Bachmann

#### Annexes :

- Annexe 1 : Tableau des subventions 2012 : associations et manifestations
- Annexe 2 : Données : membres des clubs sportifs
- Annexe 2 : Liste des subventions accordées aux sportifs et sportives individuel-le-s
- Annexe 3 : Critères de sélection : Hommage aux Champion-e-s

Copies : Sybille Bonvin (DCS)













11.01.2013

SUBVENTIONS 2012		Discipline		Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes)					accés		
				Subv. ord. n°	Subv. ord. n°	soit	indiv.	emps	soit	soit	soit	soit	soit
				540001	540002	540001	540002	540003	540004	540005	540006	540007	540008
Lutte		Assoc. Cant. Can. de Lutte Suisse	20015360										
	540001.039	Club des lutteurs de Genève	20002626	1400									
	540001.038	Genève-Lutte	20004722	2300									
Marche		Assoc. Genève Fête Fédérale de Lutte Suisse 20	20028280										
	540001.215	Soitien aux Clubs de Lutte	54000117										
	540001.213	Tour de Bonanade marche	20005917										
Moto		Association Amis du Salève	20000815	1000									
	540001.12201	Assoc. Sous-Officiers - GE	20001044										
	540001.12201	Soitien aux Clubs de Marche	54000117										
Moto		Les Cassé-Bayons	20011671										
	540001.12201	Union Motocycliste genevoise	20010101	2800									
	540001.12301	Métronos Club de Genève "Les Métronos"	20007045	45000									
Multisports		POO Swiss Club Genève	20001385										
	540001.043	Norton Sport Club Genève	20007319										
	540001.044	Clément Diego (motocross des nations)	10216261										
	540001.045	Fédération Int. De Motocyclisme (FIM) Trial, Ink	20026695										
	540001.046	Art Hallcan Design SA (MX team motocross)	20026989										
	540001.047	Soitien aux Clubs Motocyclistes	54000117										
	540001.048	Agroparcex Trainex	20000174										
	540001.049	Hauteville Sports	20005133	3700									
	540001.050	Sports universitaires	20005337	1900									
	540001.051	Association Sportive de Genève	20002668										
540001.052	Association Collectif 1201-1202	20002668											
540001.053	Association gen. des entraineurs	20000832	3900										
540001.054	Association gen. des sports	20000827	8200										
540001.055	Association du Coeur	20007560											
540001.056	Union Générale Beaulieu	20005647											
540001.057	Club Cycliste des Vaux	20005647	4600										
540001.058	Assoc. Sportive Bois-des-Freres	20001027											
540001.059	Assoc. Sportive Bout-du-Monde	20006884											
540001.060	Assoc. Sportive de la Vallée	20001020											
540001.061	Assoc. Sportive Evax-Vivax	20001020	2000										
540001.062	Club sportif Agents de Ville et DP	20002629											
540001.063	Groupe ment sportif SIG	20011169											
540001.064	Groupe ment sportif SIS	20020590											
540001.065	Groupe ment sportif Mabilux	20020590											
540001.066	Groupe ment sportif Service Sports VG	20046994											
540001.067	Société internat. de Sauvetage Léman	20009196											
540001.068	Super constallator Flyers association	20020241											
540001.069	Nicole Gilibert "Tour Mont-Blanc 2010"	10218682											
540001.070	Association "Le Tour de Genève"	20021222											
540001.071	Fondation du Collège "Mazette"	20021222											
540001.072	Association Goldenkoy	20021167											
540001.073	Ass. Suisse de sous-officiers	20021625											
540001.074	Association Camarads	20000669											
540001.075	UGS CONCORT - Dr. Armin Schneider	20002693											
540001.076	Club des Sports de Genève	20025983											
540001.077	Association Genève Behaveolat 2011	20027254											
540001.078	Esprit sport	200282356											
540001.079	Groupe Genevois de la société romande de phil	20028902											
540001.080	Soitien aux Clubs PhilSports	54000117	200000										
540001.081	Roux de Genève	20028878											

60'000

1'500

10'000

5'000

1'000

20'000

4'000

20'000

3'900

8'200

4'600

2'000

20002629

20020590

20046994

20009196

20020241

10218682

20021222

20021167

20000669

20025983

20027254

200282356

20028902

54000117

20028878



11.01.2013

**SUBVENTIONS 2012**

Subv. Ord.	Discipline	400 792				Subventions extraordinaires (enveloppes) 365000.40020399			
		Subv. 5400011	Subv. 5400012	Subv. 5400013	Subv. 5400014	Subv. 540001201	Subv. 540001302	Subv. 540001401	Subv. 540001407
<b>Ski Alpin</b>									
540001053	Ass. gen. des clubs de ski (AGCS)	540002401168			10 300				
540001056	Championnat genevois (AGCS)				10 300				
	Championnat de la région de Genève				20 600				
	Collège et Ecole N. Bouvier								
	Fédération de Ski et Montagne Status	54000230225							
	Glisse Puissance 3	200044145							
	Ski-Club Esperance	200009048							912
	Ski-Club de Genève	54000230109			20 600				1 080
540001054	Ski Club de Genève - Freestyle ski team Genève	200090449			4 800				
540001055	Ski-Club Onex	200090550							13 600
	Sous-Genève (groupé compétition ski)	200090511							
	Sous-Genève (compé et SKI)	10011518							
	Rond-Obier	10011699							
	MEICHTRY Gekobry	10216171							1 650
	Geneva Ski Team	20025503							
	<b>Soutien aux Clubs de Ski</b>	540001139							
<b>Ski de fond</b>									
	Club de ski nordique Steiba Alpina	200099417							3 000
	Ski de Fond St.-Cergue-La Givrine	200090552							
<b>Ski nautique et wakeboard</b>									
	Association genevoise de ski naut.	200008335							
	Association Genevoise de Wakeboard	20014609							
	Collège-Bellevue Wake-sport	20020679							5 000
	Société Nautique GE	20009209							
	Touris club	20010044							
	Sébastien Di-Pesqua	10203874							3 000
	Association des clubs de ski nautique	20025251							4 000
	<b>Soutien aux Clubs de ski Nautique</b>	540001139							
<b>Sports Urbains</b>									
5400013901	GVA SKB Ecole et Club de skateboard de Genève	20024393			5 000				5 000
	<b>Soutien aux Sports Urbains</b>	540001139							
<b>Squash</b>									
	Squash Club de Genève	20009344							
<b>Stand Up Paddle</b>									
	Supinave	20028875							4 000
<b>Tchoukball</b>									
	Association Genevoise de Tchoukball	20014609							30 900
	Tchoukball Club de Genève	20009662							
<b>Tennis</b>									
540001058	Dreizim-Memont Tennis Club	20003417			51 500				
540001335	Geneva Open - Tournoi Tennis	20030450			100 000				25 000
540001139	Geneva Open - Tournoi Tennis	20025341			4 600				39 800
	Geneva Senior Open	20025341							
	Tennis Club de Genève	20009731							1 000
	Tennis Club Onex	20009732							
	Tennis Club Résidence	20014163							3 000
	Tennis Club de Genève	10221294							3 000
	Obervin-Maria								
	<b>Soutien aux Clubs de Tennis</b>	540001139							
<b>Tennis de table</b>									
540001059	Association gen. de tennis de table	200008336			3 700				49 900
	Club de Tennis de Table de Vernier	20003018							
	Club de Tennis de Table de Genève	20003018							
	Tennis de Table ZZ-Lancy	20009733							
540001060	Urania Genève Sport Tennis de table	20010210			8 200				4 000
	Esperance TTC	20026909							
	<b>Soutien aux Clubs de Tennis de Table</b>	540001139							













365000.400202 - SPORTIFS INDIVIDUELS

2

S40002201 - Subventions aux sportifs individuels

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
<b>2012</b>			<b>60'000</b>
23.01	Swann Oberson préparation JO 2012	6'000	54'000
01.02	Thomas Jeandin VTT saison 2012	3'000	51'000
18.04	Meichtry Grégory ski de vitesse	1'650	49'350
23.04	Fiacan Stefan Tennis	3'000	46'350
23.04	Oberson Xénia Tennia	3'000	43'350
14.05	Aïcha El mehrek natation Synchronisée	2'000	41'350
23.05	Jonathan Jaquet judo	1'000	40'350
25.06	Magali Comte, Tir à l'Arc paralympique JO 2012	7'000	33'350
25.06	Romuald Hausser, Voile JO 2012	7'000	26'350
25.06	Philippe Horner, Tir à l'Arc paralympique JO 2012	7'000	19'350
25.06	Swann Oberson, Natation JO 2012	7'000	12'350
25.06	Juliane Robra, Judo JO 2012	7'000	5'350
25.06	Lucas Tramer, Aviron JO 2012	7'000	-1'650
25.06	Elise Chabbey, Canoë JO 2012	8'000	-9'650
03.07	Art Pellicari Design SA (MX team motocross)	20'000	-29'650
08.10	Sébastien Chevallier, Beach Volley JO 2012	7'000	-36'650
08.10	Souheila, Yacoub, Gymnastique artistique JO 2012	8'000	-44'650
08.10	Elise Chabbey, Canoë JO 2012	7'000	-51'650
	Versement de l'ACG pour le financement de Team Genève		<u>50'000</u>
			<u>-1'650</u>

# Critères de sélection de l’Hommage aux Championnes & Champions suisses

# Objectifs

Mettre à l'honneur l'ensemble de sportifs et sportives ayant obtenus un titre national, membre d'un club sportif genevois.

# Présélection

Les dossiers sont envoyés par les associations cantonales, les clubs ou par les sportifs eux-mêmes au Service des sports de la Ville de Genève.

Une présélection des dossiers est conduite par un groupe composé de membres de l'administration de l'Etat, de la Ville de Genève et de l'ACG connaissant bien le milieu sportif.

Une liste de nominés (5 par catégorie) est établie en fonction des inscriptions reçues en tenant compte des critères de sélection à l'attention des membres du jury.

# Critères

Les critères de sélection sont:

- \* L'obtention d'un titre national durant l'année précédente dans le sport pratiqué
- \* Pratiquer un sport figurant sur la liste des sports reconnus par les collectivités publiques
- \* Pour les entraîneurs, bénévoles ou organisateurs de manifestations, il s'agit de reconnaître celles et ceux qui se sont régulièrement illustrés ou qui ont été particulièrement créatifs durant l'année précédente.

Une analyse des résultats dans leur ensemble (victoire en coupe suisse, titre de champion romand, podium d'un championnat suisse, une place d'honneur ou une participation à une compétition de niveau international) permet d'affiner la sélection.

# Catégories récompensées

La distinction est décernée dans 9 catégories:

- \* Entraîneur-e
- \* Equipe
- \* Bénévole
- \* Manifestation
- \* Espoir féminin
- \* Espoir masculin
- \* Sportif-ve handicap
- \* Sportive d'élite
- \* Sportif d'élite

# Election

Le jury, composé de représentants des élus de l'administration Cantonal, de la Ville de Genève, des communes genevoise (ACG), du monde sportif genevois (AGS) et des médias disposent d'un nombre de points à donner à tous les nominés des catégories mentionnées. Celui ou celle qui remporte le plus de points dans sa catégorie sera le ou la lauréat-e. C'est ceux-ci qui seront récompensés nominativement lors de la soirée.

Une rapide présentation est faite par le comité d'organisation pour chaque athlète (autres titres, parcours,...) afin de permettre aux membres du jury de se faire une idée de la valeur de l'exploit réalisé par chaque sportif-ve.